



Pour les Sociétés de Sécurité Privée

LES PROCÉDURES D'A.O. POUR LES MARCHES PUBLICS



INTRODUCTION

- ✓ Dans cette présentation nous allons décrire les différentes procédures de marchés publics qu'il est possible de rencontrer,
- ✓ A chaque type de procédure il convient d'adapter et d'élaborer une approche commerciale différente,
- ✓ Les procédures les plus utilisées sont les procédures adaptées et les procédures ouvertes (80% des A.O).

En fonction des montants hors taxe engagés pour l'achat public et de l'objet du marché, les procédures à respecter sont différentes.

Sommaire

Procédures	Pages
❑ Marché de gré à gré :	<u>04</u>
❑ Marché à procédure adaptée (Mapa) :	<u>05</u>
❑ Marché d'Appel d'offres	
❖ Procédure ouverte :	<u>06</u>
❖ Procédure restreinte :	<u>08</u>
❖ Procédure négociée :	<u>09</u>
❖ Les marchés à bon de commande :	<u>10</u>
❖ L'Accord Cadre :	<u>11</u>
❑ Tableau de Seuils :	<u>12</u>
❑ Obligation de Publicité (Tableau) :	<u>13</u>
❑ Les formulaires DC ,NOTI & EXE	<u>14</u>

Les Procédures :

Marché de gré à gré

- ✓ En dessous du seuil de 15.000 €, le marché peut être passé sans publicité (AAPC) ni mise en concurrence préalable (s'agit alors d'une procédure de gré à gré).
- ✓ Il n'y a pas d'obligation en matière de :
 - publicité du marché,
 - mise en concurrence préalable,
 - notification du marché (sous forme écrite) avant le début d'exécution.
 - L'acheteur public et son fournisseur déterminent librement le contenu du contrat public.
- ✓ En fait, l'organisme public va consulter directement des fournisseurs et il leur est recommandé de procéder à la demande de 3 devis)

Les Procédures :

Les Marchés à Procédure Adaptée

- ✓ Marché A Procédure Adaptée (MAPA)
- ✓ La procédure la plus souple.
- ✓ Le pouvoir adjudicateur peut y avoir recours dans les cas suivants :
 - lorsque le montant de l'appel d'offres **est estimé à moins de 221 000 euros HT** dans le cas d'un marché passé par les **collectivités locales** pour **les achats de fournitures et services**.
 - lorsque le montant de l'appel d'offres est estimé à **moins de 143 000 euros HT** pour les appels d'offres passés par une **administration étatique** pour **les fournitures et services**.
- ✓ De plus, pour les entreprises, cette procédure est assez souple puisque s'il manque des pièces au dossier de candidature et que l'entreprise est retenue, elle peut joindre ces pièces après le dépouillement des offres.